

Zone expérimentale 61-193

Bonfol JU: Le Chêtré

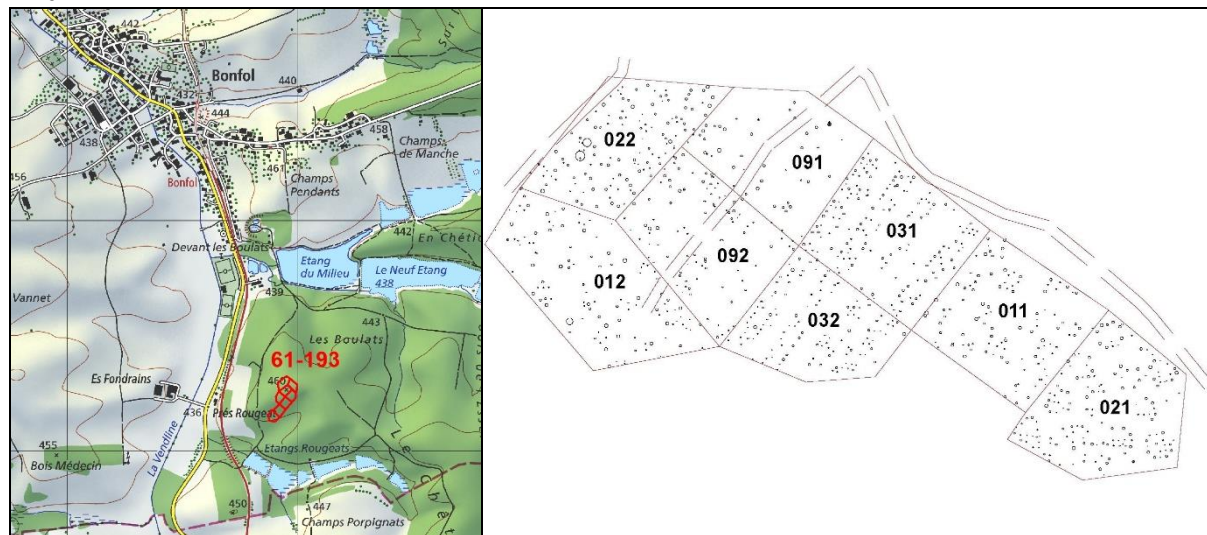
LK 1065, coordonnées 578943 / 257222 - 460 m s. M.

61-193.011 Escouade petite	0,1539 ha	61-193.031 Plantation	0,1568 ha
61-193.012 Escouade petite	0,1850 ha	61-193.032 Plantation	0,1231 ha
61-193.021 Escadron grand	0,1584 ha	61-193.091 Régénération naturelle	0,1436 ha
61-193.022 Escadron grand	0,1317 ha	61-193.092 Régénération naturelle	0,1497 ha

Adresse

Fonction	Nome	Adresse	Telephone / Mobile	E-mail
Forestier du comté / Collaborateur scientifique	Francis Girardin	Chemin du Bel'Oiseau 12 Case postale 69 2882 Saint-Ursanne	T 032 420 4827 F 032 420 4821	francis.girardin@jura.ch
Forestier de district	Pascal Girardin	route de Coeuve 207a 2944 Bonfol JU	079 208 31 54	triage.etangs@bluewin.ch

Plan



But de l'expérience - Objectif de l'expérience :

Dans le cadre de l'essai de plantation collective "Méthodes de régénération extensive après Lothar" lancé en 2001, des méthodes ont été testées pour établir des forêts mixtes stables de chênes et d'érables sur des zones à faible régénération à faible coût. Au total, cinq zones de chêne anglais et trois zones d'érable sycomore ont été plantées dans toute la Suisse.

La zone de Bonfol a été maintenue comme zone d'essai de recherche sur le rendement depuis 2018. Il existe huit sous-parcelles : 011 et 012 (petits groupes de plantation), 021 et 022 (grands groupes de plantation), 031 et 032 (plantation en ligne) et 091 et 092 (régénération naturelle), les provenances utilisées sont: **Chevroux** 470 m s.M (chêne anglais) et **Juriens** 960 m s.M (epicéa).

L'objectif expérimental est l'établissement de forêts de chênes mixtes stables sur le plan climatique. La croissance et la santé du chêne présentent un intérêt particulier.

Enregistrements:

Le dernier enregistrement avec intervention a eu lieu en 2018, le cycle a été fixé à 5 ans. Compte tenu de l'âge du stock et de la jeune plante expérimentale, ce cycle doit être maintenu au cours des 15 prochaines années.

Les prochaines interventions auront lieu en **2023**, **2028** et **2033**. Les interventions de maintenance doivent être effectuées sous forme d'éclaircies de sélection en Z-arbre.